

**Décision du 8 février 2024 portant désignation de représentants de SUPMICROTECH
au sein du conseil d'administration de la Fondation FC'INNOV**

LE DIRECTEUR

Vu les statuts de FC INNOV signés 8 décembre 2022 et notamment leur article 7 ;

DECIDE

Article 1 – Désignation des représentants de SUPMICROTECH

Sont désignés par le Directeur de SUPMICROTECH, membre fondateur de la Fondation partenariale FC'INNOV, comme administrateurs au sein du collège des membres fondateurs de la Fondation FC'INNOV, pour une durée de 3 ans renouvelable :

- Monsieur Pascal VAIRAC, Directeur de SUPMICROTECH
- Monsieur Morvan OUISSE, Directeur adjoint en charge de la Recherche et de la Valorisation.

Article 2 – Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH et de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités.

A Besançon, 08 février 2024

Le Directeur de SUPMICROTECH



Pascal VAIRAC